



## Pas de nouvelles d'une affaire

Par **celine75**, le **30/09/2009** à **11:18**

Bonjour, j'en ai activé plusieurs sans rien dire à personne, je les ai volées ensuite il s'en est aperçu avec les factures où j'avais fait mes achats, je me suis arrangé à l'amiable avec la responsable, je lui ai tout remboursé par chèque et on n'a fait une lettre de preuve. Le problème c'est qu'un an après ils portent plainte contre moi comme quoi ils ont retrouvé d'autres cartes qui ont été volées mais pas de preuve, pas d'autres factures à mon nom. J'ai été convoqué à la gendarmerie et dossier envoyé au tribunal mais depuis 2007 je n'ai pas eu de nouvelles de cette affaire. Que dois-je faire ? Merci

Par **citoyenalpha**, le **30/09/2009** à **14:00**

Bonjour, la prescription de l'action publique pour les délits est de 3 ans. En conséquence au vu de votre post la prescription est encourue. Restant à votre disposition.

Par **celine75**, le **30/09/2009** à **19:55**

Bonsoir, merci pour votre réponse, comment ça va se passer, ils vont me contacter ? Car je suis un peu inquiète, je n'est jamais été jugé et j'ai peur d'avoir une peine de prison de plus que maintenant j'ai un petit garçon.

Par **citoyenalpha**, le **01/10/2009 à 02:53**

Bonjourrrrrprescription encourue = plus de poursuite possible. rrrnPourquoi avez vous eu des nouvelles du procureur? Avez vous reçu une citation à comparaître?rrrrRestant à votre disposition.

Par **celine75**, le **01/10/2009 à 08:03**

bonjour,rrrrmerci de me repondrernrrrrnon en fait je n'ai jamais eu de nouvelles c'est pour sa que je m'inquiete

Par **citoyenalpha**, le **01/10/2009 à 12:54**

Bonjourrrrrrvous pouvez dormir tranquille votre affaire est classée.rrrnRestant à votre disposition.

Par **frog**, le **01/10/2009 à 13:07**

[citation]vous pouvez dormir tranquille votre affaire est classée. [/citation]rrnPas nécessairement. Il arrive régulièrement que le parquet attende le dernier moment pour entamer les poursuites (soit deux ans et quelques mois après le dernier acte de procédure), ce qui remet à zéro le compteur.

Par **celine75**, le **01/10/2009 à 14:34**

bonjour, rrrnmerci pour vos reponsesrrrrndonc il faut que j'attende c'est sa? car vous dites que sa se peut que sa prenne du temp, car comme j'ai aucune nouvelle je m'inquiete

Par **citoyenalpha**, le **02/10/2009 à 14:15**

Bonjourrrrrle Parquet a tellement de dossier que si vous n'avez pas été poursuivi dans les mois qui suivent la fin de l'investigation c'est que vous ne le serez pas.rrrnLe Parquet peut garder en réserve un dossier en effet et ceux afin qu' en cas de récidive il puisse poursuivre le prévenu pour au moins 1 délit ou faire constater la réitération de fait. Ce qui n'est pas votre cas.rrrnPour ma part votre affaire est classée (sûrement par manque de preuve).rrrrRestant à votre disposition.